

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2023

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **22 février 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**
Nombre de pouvoirs : **4**

Le premier mars deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET et Mme Michèle VALBUS.

Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Philippe PELAT à M. Michel PESTEIL et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230301-005

Matière : 7.5.1 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) « 2023 » – ECOLE NUMERIQUE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – EQUIPEMENT DES ECOLES EN VIDEOPROJECTEURS INTERACTIFS, TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS, ORDINATEURS

Considérant la volonté de la Commune d'Ussel de contribuer à la lutte contre la fracture numérique des territoires via l'équipement de ses écoles en vidéoprojecteurs interactifs, tableaux blancs interactifs et ordinateurs ;

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

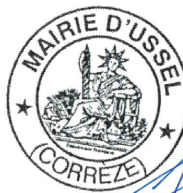
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) « 2023 », selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C. (20,00 %)	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Ecole numérique – 4 VPI, 1 TBI, 7 portables	11 820.00 €	14 184.00 €	Etat – D.E.T.R.	50 %	5 910.00 €
			Sous-Total des Aides Publiques	50 %	5 910.00 €
			Autofinancement	50 %	5 910.00 €
TOTAL	11 820.00 €	14 184.00 €	TOTAL	100,00 %	11 820.00 €

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{er} mars 2023

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20230301-DL20230301-005-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023
Date de mise en ligne : 02/03/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE